

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 23 janvier 2025 à 20h00
Mairie de Dommartin-lès-Remiremont : Salle du Conseil

Présents : Mme Catherine LOUIS, Maire, M. Antoine CLAUDEL, M. Bruno DERVAUX, Mme Tiffany DE SANTA, M. Laurent FRANCOIS, Mme Fanny L'HUILLIER, M. Remi LACROIX, Mme Annette MAISON, M. Alain MANGEL, M. Jean BILLY MANSOURI, M. Régis MOREAU, Mme Mireille RIEFENSTAHL et M. Jérôme MILLOTTE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme Marie-Odile SIMON à Mme Tiffany DE SANTA, Mme Vanessa GRANDEMANGE à Mme Catherine LOUIS, Mme Virginie AUBRY à Mme Annette MAISON, Mme Stéphanie PREVOT à M. Remi LACROIX, Mme Sandra THIERRY à M. Antoine CLAUDEL

Mme Elise ROUSSEY est excusée.

A été nommé secrétaire : Mme Fanny L'HUILLIER

Il est adopté à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 09 décembre 2024.

1) Rapport de délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

Droit de préemption urbain :

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble et un terrain sis 1362 rue de Franould appartenant aux CONSORTS Michel LOUIS
- Un immeuble sis 92 rue des Fontenelles appartenant aux CONSORTS COLLE
- Un immeuble sis 680 rue de la Brasserie appartenant à la société HAXHIAJ IMMOUN

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2) Modifications du tableau des effectifs

Suite à l'avancement de grade d'un agent ayant obtenu son examen professionnel, il est proposé la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3) Ouverture des crédits anticipés d'investissement 2025

Le budget primitif n'a pas encore été voté.

L'article L1612-1 du CGCT précise que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du Conseil, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors reste-à-réaliser.

Ainsi, il est proposé l'ouverture, par anticipation, des crédits pour l'exercice 2025 du budget principal communal dans le tableau annexé à cette délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4) Budget forêt – Programmation Travaux ONF 2025

A l'application du régime forestier et de la charte de la forêt communale, l'ONF a établi le programme d'actions au titre des travaux à entreprendre en forêt communale en 2025 qui est le suivant :

-Travaux sylvicoles.....1 384.90 € H.T.

Total section d'Investissement 1 384.90 € H.T.

- Travaux de maintenance12 521.39 € H.T.

- Travaux d'exploitation..... 31 324,20 € H.T.

- Travaux d'infrastructure..... 20 716.97 € H.T.

- Travaux abattage démontage sommaire avec abandon des produits
sur place en lien avec la crise sanitaire 6 000,00 € H.T.

Total section de fonctionnement.....70 562.56 € H.T.

Soit un TOTAL de..... 71 947.46 € H.T.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5) Budget forêt – État d'assiette 2025

Les services de l'Agence Vosges Montagne de l'Office National des Forêts ont transmis à la commune les propositions d'assiette 2025 dans la forêt relevant du régime forestier et la liste des coupes à marteler et à commercialiser en 2025.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2025 et sur leur désignation comme suit :

- la commercialisation de coupes estimées à 1 826 m³.

Ainsi, dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale de Dommartin-lès-Remiremont pour l'exercice 2025, des coupes irrégulières seront marquées par l'ONF dans les parcelles suivantes : 17-71-76-A-K-L

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2025.

6) Don de l'association APZI

L'Association de Défense pour la Zone Industrielle de la Bruche dite « APZI » a été dissoute au 31 décembre 2024.

Ladite association a décidé de faire un don du reliquat de ses excédents à différentes structures :

-au CCAS : 2 026.63 €

-au budget principal de la commune pour la rénovation de l'orgue : 2 026.62 €

-à l'association Couleur Récréé : 2 026.63 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7) Rapport d'activités 2023 du SICOVAD

Le SICOVAD : c'est 50 ans d'activités et 43% des déchets vosgiens collectés.

Des actions sur la réduction des déchets ont été mises en place même si une grosse partie des poubelles pourrait encore être mieux triée.

Au total : 73 kilos de déchets résiduels, 67 kilos au composteur et 53 kilos de papier/emballages destinés au tri ont été collectés par ménage.

Il y a même eu une baisse du taux de refus de tri.

Des gros travaux sont en cours dans la Zone de Razimont jusqu'en 2027.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport d'activités pour l'année 2023.

8) SMIC – Adhésion du Groupement Forestier du Massif des Jumeaux

Le groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux sis à Saint Michel sur Meurthe souhaite adhérer au SMIC.

Le Conseil Municipal prend acte de cette adhésion.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

9) Informations

- Bulletin Municipal : Le bulletin municipal a été modernisé avec une nouvelle apparence. Sa distribution est en cours.
- Orgue : l'orgue commence à être démontée, une grande partie des tuyaux a déjà été retiré.
Les premières réunions de chantiers ont commencé.
- Église : Le crépi de l'église cloque de l'extérieur, l'eau et l'humidité rentrent.
L'entreprise qui avait initialement réalisé les travaux de crépi a été contactée pour tenter de trouver une solution à l'amiable. C'est en bonne voie.
- Captages : La réfection est terminée. Il ne reste que certains périmètres de sécurité à achever au printemps avec l'engazonnement.
Il y a eu des problèmes de goût d'eau suite à la remise en marche du système qui sont disparus aujourd'hui. Des prélèvements réguliers de l'ARS ont toujours fourni des résultats favorables à la consommation durant cette période délicate.

Fin de séance à 21h15

A Dommartin-lès-Remiremont,

Fanny L'HUILLIER, secrétaire de séance